

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01499

Numéro SIREN : 810 765 008

Nom ou dénomination : LE CABAS

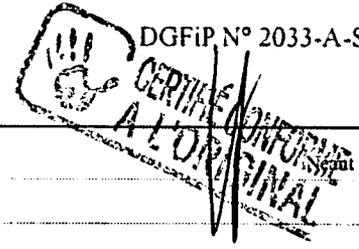
Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2019 sous le numéro de dépôt 4927



N° 10956 \* 19  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2017



Désignation de l'entreprise LE CABAS  
 Adresse de l'entreprise 4 ROUTE DES GRAVES 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS  
 SIRET 8 1 0 7 6 5 0 0 8 0 0 0 2 6  
 Durée de l'exercice en nombre de mois\* 1 2 Durée de l'exercice précédent\* 1 5

Exercice N clos le  
3 0 0 6 2 0 1 7

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	29 650
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	3 674
Immobilisations financières* (1)	040	042	6 539	
Total I		044	048	36 189
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises*	060	062	11 974
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
Clients et comptes rattachés*	072	074	5 872	
Autres* (3)	076	078		
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	6 405	
Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	24 250
Total général (I + II)		110	112	60 439

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de Bordeaux  
le 22 MARS 2019  
sous le N° 4927

PASSIF

Exercice N NET

Capital social ou individuel*	120	8 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	800
Réserves réglementées*	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	
Report à nouveau	134	1 688
Résultat de l'exercice	136	4 590
Provisions réglementées	140	2 205
Total I		17 283
Provisions pour risques et charges	Total II	
Emprunts et dettes assimilées	154	6 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	156	25 152
Fournisseurs et comptes rattachés*	164	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ....)	166	9 112
Produits constatés d'avance	169	598
Total III		37 156
Total général (I + II + III)		180
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*
		182
		184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2017

N° 2033-B-SD Editions Informatiques Comptables

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LE CABAS		Néant	
		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice clos le	
		018		3 0 0 6 2 0 1 7	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires		209	210
	Production vendue	Biens		215	214
		Services*		217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : -mobilier : -immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260	262
	Total des charges d'exploitation (II)				
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348		300	
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>					314
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 590	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	243	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	999
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>					352
		Bénéfice col. 1	352	5 551	
		Déficit col. 2		354	
<b>Déficits</b>					356
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356	
Déficits antérieurs reportables*		dont imputés sur le résultat :		360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>					370
		Bénéfice col. 1	370	5 551	
		Déficit col. 2		372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: LE CABAS

Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-C-SD Editions Informatiques Comptables Février 2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	29 650	402		404		406		29 650				
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430	100	432		434		436	100					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 200	442		444		446	2 200					
	Installations générales agencements divers	450	4 315	452	1 430	454		456	5 745					
	Matériel de transport	460	1 417	462	2 167	464	1 417	466	2 167					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
	Immobilisations financières	480		482		484		486						
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>37 682</b>	<b>492</b>	<b>3 597</b>	<b>494</b>	<b>1 417</b>	<b>496</b>	<b>39 862</b>					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522	37	524	33	526	70					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	773	534	695	536	1 469					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	911	544	1 097	546	2 008					
	Matériel de transport	550		552	365	554	516	556	754	127				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>2 087</b>	<b>572</b>	<b>2 341</b>	<b>574</b>	<b>754</b>	<b>576</b>	<b>3 674</b>					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
	RENAULT KANGOO													
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme								
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧						
1	1 417	754	663		(663)									
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>1 417 580</b>	<b>754 582</b>	<b>663 584</b>	<b>586</b>	<b>(663) 581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>						
		Plus-values taxables à 19% (1)	579	Régularisations	590	593	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).											591			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>(663) 585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 338 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959 \* 19

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D-SD 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-D-SD Editions Informatiques Comptables Février 2017

Désignation de l'entreprise : LE CABAS						Néant
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A</b>	<b>NATURE DES PROVISIONS</b>	<b>Montant au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions reprises de l'exercice</b>	<b>Montant à la fin de l'exercice</b>	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
	Provisions pour risques et charges	620	622	6 000	624	6 000
	Sur immobilisations	630	600		634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	630		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652		664	666
	<b>TOTAL</b>	<b>680</b>	<b>682</b>	<b>6 000</b>	<b>684</b>	<b>6 000</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>				
Immob. incorporelles	700	705	<b>1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</b>			
Terrains	710	715	<b>2</b>			
Constructions	720	725	<b>3</b>			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	<b>4</b>			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	<b>5</b>			
Matériel de transport	750	755	<b>6</b>			
Autres immobilisations corporelles	760	765	<b>7</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1) 982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995			
Déficits imputés 983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI) 996			
Déficits reportables 984			<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>			
Déficits de l'exercice 860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice 129			
Total des déficits restant à reporter 870			<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800</b>			
<b>VI DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	781
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380	1 419
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	10 683
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	11 377
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI 397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.



N° 11483 \* 18

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2017

N° 2033-E-SD Editions Informatiques Comptables

Désignation de l'entreprise : LE CABAS	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01072016	et clos le : 30062017
Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>	
Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
<b>TOTAL 1</b>	<b>144</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>	
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121
Variation de stocks (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
<b>TOTAL 2</b>	<b>152</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>	
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137
<b>IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Période de référence	024 / / 160 / /
Date de cessation	186 / /
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>	
Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) A l'attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 \* 17

Formulaire obligatoire  
(art. 33 de l'annexe III au C.G.L.)

N° de dépôt

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

1	(1)
1	

Néant

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 1 7 SIREN 8 1 0 7 6 5 0 0 8

Dénomination de l'entreprise LE CABAS

Adresse (voie) 4 ROUTE DES GRAVES

Code postal 33650 Ville CABANAC ET VILLAGRAINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			800

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PAPIRNA-CROLET Prénom(s) SANDRINE

Nom marital CHAUCHET % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 800,00

Naissance : Date 02081967 N° Département 69 Commune LYON Pays FRANCE

Adresse : N° 28 Voie RUE DES MOTTES

Code Postal 33650 Commune CABANAC ET VILLAGRAINS Pays FRANCE

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° Département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Février 2017

N° 2033-F-SD Éditions Informatiques Comptables



N° 11623 \* 17

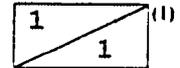
Formulaire obligatoire  
art. 33 de l'ann. III au C.G.L.

7

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant 

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 1 7

SIREN 8 1 0 7 6 5 0 0 8

Dénomination de l'entreprise LE CABAS

Adresse (voie) 4 ROUTE DES GRAVES

Code postal 33650 Ville CABANAC ET VILLAGRAINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Janvier 2017

Éditions Informatiques Comptables

N° 2033-G-SD

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N° Voie	
Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

## SARL LE CABAS

### ANNEXE

- Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30.06.2017 dont le total est de 60 439 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 129 447 € et dégageant un bénéfice de 4 590 €.
- L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.07.2016 au 30.06.2017.
- Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
- Ces comptes ont été établis le 24 Octobre 2017, par la gérante.

**SARL LE CABAS**

**ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR**

ANNEXE Au bilan et au compte de résultat Du 01/07/2016 au 30/06/2017	INFORMATIONS	
	Produites	Non produites
	Note n°	N/S      N/A
<p><b><u>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b></p> <p>Méthode d'évaluation Calcul amortissements et provisions Changements de méthode Dérogations Information complémentaire pour donner l'image fidèle</p> <p><b><u>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u></b></p> <p>Etat de l'actif immobilisé Etat des amortissements Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes Informations et commentaires sur : * éléments relevant de plusieurs postes de bilan * réévaluation * frais d'établissement * fonds commercial * intérêts immobilisés * intérêts sur éléments d'actif circulant * différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant * avance aux dirigeants * produits à recevoir * dettes et charges à payer * charges et produits constatés d'avance * charges à répartir sur plusieurs exercice * composition du capital social * variation des capitaux propres * parts bénéficiaires</p> <p><b><u>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u></b></p> <p>Crédit-bail Engagements financiers Dettes garanties par des sûretés réelles Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société Liste des filiales et participations</p> <p><b><u>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u></b></p>	<p>1</p>	<p style="text-align: center;"><i>voir tableaux joints</i></p> <p style="text-align: center;"><i>voir états fiscaux</i></p> <p style="text-align: center;"><i>voir états fiscaux</i></p>

**NOTE N° 1**

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

*(Code de Commerce – articles 9 et 11 – décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)*

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

**a) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue (voir état des amortissements annexé dans les pages suivantes).

**b) Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « F.I.F.O ».

**c) Les créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la récupération est aléatoire.

**LE CABAS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 4 route des graves**  
**33650 CABANAC ET VILLAGRAINS**  
**RCS BORDEAUX 810 765 008**



---

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, et le quinze octobre, au siège social.

Madame CHAUCHET Sandrine, demeurant 28 rue des Mottes - 33650 Cabanac et Villagrains, France.

Propriétaire de la totalité des 800 parts de 10 euros composant le capital social de la Société Eurl LE CABAS,

Associée unique de ladite société,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

En sa qualité de seule Gérante de la Société, Madame CHAUCHET Sandrine, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2017 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2017 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 590,16 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

**DEUXIÈME DECISION**

**Affectation de résultat**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 590,16 euros, de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice

4 590,16 euros

Report à, nouveau		1 687,66 euros
<b>Affectation :</b>		
Au report à nouveau soit	6 277,82 euros	
<b>Totaux</b>	<b>6 277,82 euros</b>	<b>6 277,82 euros</b>

### **Rappel des dividendes distribués**

L'associée unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au titres des exercices précédents

### **TROISIÈME DECISION**

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

### **QUATRIÈME DECISION**

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.